

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 21 FEVRIER 2005
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 41

Tous les délégués, sauf

M. SUSS, M. ZINCK (excusé), MM. HERRLE, KNOERY, FROELICH, qui étaient représentés respectivement par Mme FILSER, M. DUBOIS, M. VOGEL, M. TREIBER, M. FEIG.

MM. MEYER-KUHN, MESSMER, WALTER, NEUHARD, (excusés), M. HELMER E., M. WITTMER, Mme GESANG.

DEL. N° 001/2005conseil

OBJET : CONVENTION D'APPLICATION «ECONOMIE» AVEC LA VILLE DE HAGUENAU

- *VU les compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,*
- *VU la convention pour l'élaboration et la conduite du plan de développement unitaire de la vallée de la Sauer et du pays de Pechelbronn signée le 5 novembre 2001 entre la communauté de communes de la vallée de la Sauer et la communauté de communes de Pechelbronn,*
- *CONSIDERANT le plan de développement unitaire de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn,*
- *VU la délibération n° 016/2002 du conseil communautaire du 11 mars 2002 approuvant le plan de développement unitaire de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn,*
- *VU la délibération n° 072/2002 du conseil communautaire du 13 mai 2002 approuvant la convention cadre de coopération entre la ville de Haguenau et les communautés de communes de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn,*
- *VU la convention cadre de coopération entre la ville de Haguenau et les communautés de communes de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn du 9 juillet 2002 stipulant que chaque action fera l'objet d'une convention spécifique et que les différentes actions seront montées en groupe de projet spécifique,*
- *CONSIDERANT notamment les missions confiées au CAIRE (service économie de la ville de Haguenau), dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie coordonnée de développement économique pour le territoire :*
 - . *l'accueil par la pépinière de jeunes entreprises envisageant leur implantation définitive sur les territoires,*
 - . *la commercialisation des zones d'activités du territoire,*
 - . *l'animation et le marketing économiques du territoire,*
- *CONSIDERANT la proposition d'une convention d'application du volet économique de cette convention cadre, dont le contenu précise notamment :*
 - . *le versement à la ville de Haguenau d'une somme forfaitaire de 1 500 € par an pour la promotion du parc économique de la Sauer, à compter de 2005,*
 - . *la prise en charge, à la place des entreprises concernées, des remises consenties par la ville de Haguenau aux entreprises basées à la pépinière d'entreprises du CAIRE quittant cette dernière pour un local à l'hôtel d'entreprises de la Sauer,*
- *VU l'avis du bureau en date du 7 février 2005,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le président à signer avec la ville de Haguenau la convention d'application du volet économique au titre de la convention cadre signée avec la ville de Haguenau en 2002.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 28 février 2005

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL